



**LOGO DE  
L'ORGANISME**

La Tuilière  
24350 TOCANE SAINT APRE

**ADRESSE POSTALE  
DE L'ORGANISME**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Objet : (Intitulé de l'événement)

Entre : ISABELLE FM (24350 Tocane Saint Apre)  
Et (Nom et adresse de l'organisme)

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'Intégration et des plus démunis, ISABELLE FM s'engage à soutenir et promouvoir (intitulé de l'évènement) organisé par (nom de l'organisme) qui se déroulera à (lieu) le (date), par une présentation antenne et reportage sur cet évènement avec entrevue et diffusion sur ses fréquences (91.3 & 102.9 Mhz) et visibilité sur le site Internet de la radio ainsi que par la diffusion d'annonces, à raison de deux annonces par jour pendant les deux semaines précédant la date de cet évènement (sauf weekends et jours fériés).

L'organisme (nom de l'organisme) s'engage

A apposer le logo d'ISABELLE FM sur ses supports de communication pour cette opération et d'en fournir 2 ou 3 exemplaires à Isabelle Fm.  
Et / Ou, à faire mention dans la presse de la participation d'ISABELLE FM.

Cette convention est établie pour une durée limitée à cet évènement.

Pour ISABELLE FM  
M. Patrick Lapeyronnie

Pour (nom de l'organisme)  
M. (nom du responsable)  
(signature et cachet)